

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SCI 106 SARDAC

RCS AUCH 444 310 023

Du

10/11/2024

L'ordre du jour de cette assemblée prévoit

- 1/ La désignation du Président de séance.
- 2/ Le changement du siège social
- 3/ Validation des différentes cessions de parts
- 4/ L'approbation des Statuts
- 5/ Pouvoirs à donner pour réaliser les formalités

Sont présents, Mademoiselle Aurélie Coustols et Mademoiselle Déborah Coustols. Monsieur Gery Coustols Monsieur Georges Jean Coustols détenant ensemble 100% des parts.

RESOLUTION 1

Monsieur Georges Jean Coustols est élu Président de séance à l'unanimité des associés.

RESOLUTION 2

L'Assemblée vote à l'unanimité le changement de siège social et décide de le mettre 560 route de la Vallée de l'Auchie 32700 Marsolan

RESOLUTION 3

L'Assemblée approuve et valide à l'unanimité les différentes cessions mettant les 3 associés principaux frère et sœur à égalité de parts

RESOLUTION 4

L'Assemblée après lecture des Statuts les approuve à l'unanimité

RESOLUTION 5

L'assemblée donne aussi pouvoir à Monsieur G J Coustols pour faire l'ensemble des formalités auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de d'Auch ou du CMA

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance

M. Georges-Coustols

Président de séance

Marsolan le 10 novembre 2024

Georges Coustols
à son poste - *Georges Coustols*